



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2024/
N° 56

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 29

DATE D'AFFICHAGE
Le 31 Octobre 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 30 Octobre 2024

**OBJET:
CONTRAT
D'APPRENTISSAGE
EN FAVEUR D'UN
TRAVAILLEUR
HANDICAPE**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le 20.11.2024

ID : 059-215901125-20241107-202411DELIB56-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

M. JEZEK Christophe procuration M. LEMAIRE Pascal

Absents excusés : M. BECOURT Julien - Mme DYTRYCH Anne - M. MUSY Frédéric

Absent : M. DECROIX Patrick

OBJET: CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN FAVEUR D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Vu l'avis de la commission du personnel du 23 octobre 2024,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

DECIDE :

- le recours au contrat d'apprentissage pour un travailleur handicapé,
- de conclure le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces Verts	1	Jardinier Paysagiste	3 Ans

... / ...

... / ...

PRECISE que les dépenses correspondantes, notamment les salaires et les frais de formation, seront inscrits au budget, au chapitre 012,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation des apprentis et le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 18.11.2024
Transmis en préfecture 19.11.2024
Publié sur le site le 20.11.2024